

TUNISIE LEASING

Société Anonyme au capital de 35 000 000 dinars

Siège Social : Centre Urbain Nord Av Hédi KARRY 1082 Mahrajène

RC n° B 134091997

TUNISIE LEASING est notée BBB+ à long terme avec perspective d'évolution stable et F2 à court terme par l'agence de notation FITCII RATINGS en date du 08 avril 2009

NOTE D' OPERATION MISE A LA DISPOSITION DU PUBLIC A L'OCCASION DE L'EMISSION ET L'ADMISSION DE L'EMPRUNT OBLIGATAIRE « TUNISIE LEASING 2010-1 » DE 20 000 000 DINARS EMIS PAR APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

Taux d'intérêt : TMM+0,625% et/ou 5,125 % brut l'an

Durée : 5 ans

Prix d'émission : 100 dinars

La présente émission de TUNISIE LEASING a reçu la note BBB+(TN) avec perspective d'évolution stable par l'agence de notation FITCH RATINGS en date du 31/03/2010

Visa n° 10 - 0695 du 07 AVR 2010
Visa n° du du Conseil du Marché Financier donné en application de l'article 2 de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994. Ce visa n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Cette note d'opération a été établie par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il a été attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

Responsable de l'information :

Mr Mondher ZID

Directeur financier à Tunisie Leasing

Tél : 70 132 000 Fax : 71 236 625

E-mail : mondher.zid@tunisieleasing.com.tn

Intermédiaire en bourse chargé de l'opération

TUNISIE VALEURS, Intermédiaire en Bourse

17 Rue de Jérusalem 1002 Tunis

Tel : 71 794 822 Fax : 71 795 641

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué de la présente note d'opération, du document de référence « TUNISIE LEASING 2009 » enregistré par le CMF en date du 28 août 2009 sous le n° 09-008, de son actualisation enregistrée par le CMF en date du 16 octobre 2009 sous le n°09-008/A003 et de la note d'opération relative à l'émission de l'emprunt obligataire « TL 2009-2 » visée par le CMF en date du 05 février 2010 sous le n°10-686.

La présente note d'opération, le document de référence, son actualisation et la note d'opération susvisée sont mis à la disposition du public sans frais auprès de TUNISIE VALEURS, 17, Rue de Jérusalem-1002 Tunis, tous les intermédiaires en Bourse et sur le site internet du CMF : www.cmf.org.tn

Avril 2010



SOMMAIRE

Présentation résumée de la société	3
Flash emprunt obligataire « Tunisie Leasing 2010-1 »	4
Chapitre 1 : Responsables de la note d'opération	6
1.1. Responsables de la note d'opération	6
1.2. Attestation des responsables de la note d'opération	6
1.3. Attestation de l'intermédiaire en Bourse chargé de l'opération	6
1.4. Responsable de l'information	6
Chapitre 2: Renseignements concernant l'opération	7
2.1. Renseignements relatifs à l'émission	7
2.1.1. Décisions à l'origine de l'emprunt obligataire	7
2.1.2. Renseignements relatifs à l'opération	7
2.1.3. Période de souscription et de versement	7
2.1.4. Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public	8
2.1.5. But de l'émission	8
2.2. Caractéristiques des titres émis	8
2.2.1. Nature, forme et délivrance des titres	8
2.2.2. Prix de souscription et d'émission	8
2.2.3. Date de jouissance des intérêts	8
2.2.4. Date de règlement	8
2.2.5. Taux d'intérêts	8
2.2.6. Intérêts	9
2.2.7. Amortissement et remboursement	9
2.2.8. Prix de remboursement	11
2.2.9. Paiement	11
2.2.10- Taux de rendement actuariel et marge actuarielle	11
2.2.11- Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt	12
2.2.12- Mode de placement	12
2.2.13- Notation	13
2.2.14- Organisation de la représentation des obligataires	17
2.2.15- Fiscalité des titres	17
2.3. Renseignements généraux	17
2.3.1. Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires	17
2.3.2. Marché des titres	17
2.3.3. Prise en charge par la STICODEVAM	18
2.3.4. Tribunaux compétents en cas de litige	18
2.3.5. Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire	18
Bulletin de souscription	

PRESENTATION RESUMEE DE LA SOCIETE

En date du 28 août 2009, Tunisie Leasing a enregistré auprès du CMF son document de référence « Tunisie Leasing 2009 » sous le numéro 09-008 et a obtenu le visa du CMF n°09-666 sur la note d'opération relative à l'émission de l'emprunt obligataire subordonné « Tunisie Leasing Subordonné 2009 » pour un montant de 20.000.000 dinars.

De même, en date du 16 octobre 2009, Tunisie Leasing a enregistré auprès du CMF l'actualisation de son document de référence « Tunisie Leasing 2009 » et a obtenu le visa du CMF n°09-669 sur la note d'opération relative à l'augmentation de capital de la société de 29MD à 34MD par l'émission en numéraire de 1 000 000 actions nouvelles de valeur nominale 5D chacune avec une prime d'émission de 15D par action et portant jouissance à compter du 1^{er} juillet 2009.

Par ailleurs, Tunisie leasing a procédé à l'augmentation de son capital de 34MD à 34,5MD par l'incorporation de réserves d'un montant de 500 000 D et l'attribution gratuite de 100 000 actions nouvelles portant jouissance à compter du 1^{er} janvier 2009 et ce, depuis le 30 décembre 2009, à raison d'une (1) action nouvelle gratuite pour soixante huit (68) actions anciennes.

De plus, Tunisie Leasing a procédé à l'augmentation de son capital social de 34,5MD à 35MD par l'incorporation de réserves d'un montant de 500 000D et l'attribution gratuite de 100 000 actions nouvelles portant jouissance à compter du 1^{er} janvier 2010, et ce en date du 1^{er} février 2010, à raison d'une (1) action nouvelle gratuite pour soixante neuf (69) actions anciennes.

En date du 05 février 2010, Tunisie Leasing a obtenu le visa du CMF n°10-686 sur la note d'opération relative à l'émission de l'emprunt obligataire « Tunisie Leasing 2009-2 » pour un montant de 15MD.

Depuis cette date, Tunisie Leasing estime qu'elle ne dispose pas d'autres informations susceptibles d'être portées à la connaissance du public.

FLASH EMPRUNT OBLIGATAIRE **« TUNISIE LEASING 2010-1»**

L'emprunt obligataire « TUNISIE LEASING 2010-1 » est émis pour un montant de 20 000 000 de dinars divisé en 200 000 obligations de 100 dinars de nominal et à deux taux d'émission au choix du souscripteur : un taux fixe (5,125% brut l'an) et/ou un taux variable (TMM+0,625%).

- **Dénomination de l'emprunt :** « TUNISIE LEASING 2010-1 »
- **Montant :** 20 000 000 de dinars divisé en 200 000 obligations.
- **Nominal :** 100 dinars
- **Forme des obligations :** Les obligations sont nominatives.
- **Prix d'émission :** 100 dinars par obligation, déduction faite des intérêts courus entre la date effective de souscription et de libération et la date limite de clôture des souscriptions ; soit le 01/06/2010.
- **Prix de remboursement :** 100 dinars par obligation.
- **Date de jouissance en intérêts :** Chaque obligation portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération. Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions seront décomptés et déduits du prix de souscription. Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts, servant de base pour les besoins de la cotation en bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, soit le 01/06/2010.
- **Taux d'intérêt :** TMM+0,625% et/ou 5,125 % brut l'an au choix du souscripteur.
- **Durée :** 5 ans.
- **Durée de vie moyenne :** 3 ans.
- **Duration (taux fixe) :** 2,812 années.
- **Marge actuarielle (taux variable) :** 0,625% pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance.
- **Taux de rendement actuariel (taux fixe) :** 5,125% pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance.
- **Amortissement :** Toutes les obligations feront l'objet d'un amortissement annuel constant par un cinquième de la valeur nominale, soit 20Dt par obligation.

- **Souscriptions et versements :** Les souscriptions et les versements seront reçus à partir du 26/04/2010 aux guichets de TUNISIE VALEURS et des autres intermédiaires en bourse.
- **Clôture des souscriptions :** Les souscriptions seront clôturées, sans préavis, et au plus tard le 01/06/2010. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis. En cas de non placement intégral de l'émission et passé le délai de souscription, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.
- **Paiement :** Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le 1^{er} juin de chaque année.
- **Modalité et délais de délivrance des titres :** Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation de propriété des titres souscrits délivrée par le centralisateur des titres (TUNISIE VALEURS).
- **Fiscalité des titres :** Droit commun régissant la fiscalité des obligations.
- **Domiciliation de l'emprunt :** L'établissement, la délivrance et le service financier des obligations « TUNISIE LEASING 2010-1 » seront assurés par TUNISIE VALEURS, intermédiaire en bourse. L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner le taux d'intérêt choisi par ce dernier et la quantité y afférente.
- **Notation :** La note attribuée par Fitch Ratings à l'emprunt « TUNISIE LEASING 2010-1 » est BBB+ avec perspective d'évolution stable en date du 31/03/2010.
- **Cotation en Bourse :** Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, TUNISIE LEASING demandera l'admission des obligations souscrites au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.
- **Prise en charge par la STICODEVAM :** TUNISIE LEASING s'engage dès la clôture de l'emprunt « TUNISIE LEASING 2010-1 » à entreprendre les démarches nécessaires auprès de la STICODEVAM en vue de la prise en charge des titres souscrits.
- **Mode de représentation des obligataires :** Droit commun régissant la représentation des obligataires.
- **Tribunaux compétents en cas de litige :** Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, paiement et extinction de cet emprunt obligataire sera de la compétence exclusive des tribunaux de Tunis.
- **Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire :** Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédit exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à l'entreprise un risque de taux du fait que les emplois sont octroyés à taux fixe.

Chapitre 1– RESPONSABLES DE LA NOTE D'OPERATION

1.1 Responsables de la note d'opération :

LE PRESIDENT DU CONSEIL

Ahmed ABDELKEFI

TUNISIE LEASING

Centre Urbain Nord Av. Hédi Karray
1082 Tunis Mahrajène

LE DIRECTEUR GENERAL

Fethi MESTIRI

TUNISIE LEASING

Centre Urbain Nord Av. Hédi Karray
1082 Tunis Mahrajène
Tél.: 70.132.000 - Fax : 71.236.625

1.2 Attestation des responsables de la note d'opération:

« A notre Connaissance, les données de la présente note d'opération sont conformes à la réalité. Elles comprennent toutes les informations nécessaires aux investisseurs pour fonder leurs jugements sur le patrimoine, l'activité, la situation financière, les résultats et les perspectives de l'émetteur ainsi que sur les droits attachés aux titres offerts. Elles ne comportent pas d'omissions de nature à en altérer la portée. »

LE PRESIDENT DU CONSEIL

Ahmed ABDELKEFI

TUNISIE LEASING

Centre Urbain Nord Av. Hédi Karray
1082 Tunis Mahrajène
Tél.: 70.132.000 - Fax : 71.236.625

LE DIRECTEUR GENERAL

Fethi MESTIRI

TUNISIE LEASING

Centre Urbain Nord Av. Hédi Karray
1082 Tunis Mahrajène
Tél.: 70.132.000 - Fax : 71.236.625

1.3 Attestation de l'intermédiaire en bourse chargé de l'opération :

« Nous attestons avoir accompli les diligences d'usage pour s'assurer de la sincérité de la note d'opération. »

TUNISIE VALEURS
LE DIRECTEUR GENERAL
Fadel ABDELKEFI

1.4 Responsable de l'information :

Monsieur Mondher ZID Directeur Financier à Tunisie Leasing

La notice légale a été publiée au JORT N° ..143/2010.. du ..10/04/2010..

TUNISIE LEASING

Centre Urbain Nord Av. Hédi Karray
1082 Tunis Mahrajène
Tél.: 70.132.000 - Fax : 71.236.625

Conseil du Marché Financier

Visa n° 0 - 0 6 9 5 du 07 AVR. 2010
Délivré au vu de l'article 2 de la loi n°94-117 du 14 Novembre 1994
Le Président du Conseil du Marché Financier

Signé: Mohamed Ferid EL KOBBI



Chapitre 2 : RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'OPERATION

2.1 RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'EMISSION :

2.1.1- Décisions à l'origine de l'emprunt obligataire :

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de TUNISIE LEASING réunie le 04 juin 2009 a autorisé l'émission d'un ou de plusieurs emprunts obligataires d'un montant total ne dépassant pas 60 millions de dinars dans un délai de deux ans et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

Le conseil d'administration réuni le 29 décembre 2009 a décidé l'émission d'un emprunt obligataire d'un montant de 20 millions de dinars. Les caractéristiques et les conditions de cette émission ont été fixées tout en prévoyant une durée entre 5 et 10 ans et des taux d'intérêts qui varient entre TMM+0,5% et TMM+1,25% brut l'an pour le taux variable et entre 4,9% et 5,75% brut l'an pour le taux fixe avec précision que : « les taux et la durée seront fixés par la Direction Générale à la veille de l'émission pour tenir compte de la situation du marché ». A cet effet, la Direction Générale a fixé la durée de l'emprunt à 5 ans et les taux d'intérêts à TMM+0,625% brut l'an pour le taux variable et 5,125% brut l'an pour le taux fixe.

2.1.2- Renseignements relatifs à l'opération :

- L'emprunt obligataire « TUNISIE LEASING 2010-1 » est d'un montant de 20 Millions de dinars divisé en 200 000 obligations de nominal 100 dinars.
- Produit brut et net de l'emprunt : le produit brut de l'emprunt est de 20 000 000 Dt, les frais de montage et les commissions de placement s'élèvent à 0,6% du montant soit 120 000Dt, les frais du Conseil du Marché Financier sont de 11 000Dt, les frais de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis sont de 3 000Dt et les frais de la STICODEVAM sur la durée de vie de l'emprunt s'élèvent à 15 991* Dt, soit un total de frais approximatifs de 149 991Dt et un produit net de l'emprunt 19 850 009Dt.

En Dt	Montant Global	Montant par obligation
Produit brut	20 000 000	100
Frais généraux**	149 991	0,749
Produit net	19 850 009	99,250

* Ces frais sont déterminés sur la base de l'hypothèse que l'emprunt est souscrit au taux variable et fixe.

** Les frais sont calculés pour toute la durée de vie de l'emprunt et donnés à titre indicatif. Le total de ces frais dépend des sommes souscrites en obligations à taux variable et en obligations à taux fixe et du montant collecté au moment de la clôture de l'emprunt.

2.1.3 – Période de souscription et de versement :

Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le 26/04/2010 et clôturées sans préavis au plus tard le 01/06/2010. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis. En cas de non placement intégral de l'émission et passé le délai de souscription, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

2.1.4- Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public :

Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du 26/04/2010 aux guichets de TUNISIE VALEURS (Tunis, Tunis II, Marsa, Sfax, Sousse, Nabeul et Djerba) et des autres intermédiaires en bourse.

2.1.5- But de l'émission :

TUNISIE LEASING, de par son statut d'établissement de crédit est appelé à mobiliser d'une manière récurrente les ressources nécessaires au financement de ses concours à l'Economie.

A ce titre, cette émission obligataire permettra à la société de financer son activité et de restructurer sa dette en lui octroyant une ressource mieux adaptée à la nature de ses interventions en terme de maturité.

2.2 CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS :

2.2.1-Nature, forme et délivrance des titres :

Dénomination de l'emprunt : « TUNISIE LEASING 2010-1 »

Nature des titres : Titres de créance.

Forme des obligations : Les obligations seront nominatives.

Catégorie des titres : Ordinaire

La législation sous laquelle les titres sont créés : Code des sociétés commerciales, livre 4, titre1, sous titre 5 chapitre 3 : des obligations.

Modalité et délais de délivrance des titres : Le souscripteur recevra dès la clôture de l'émission une attestation de propriété des titres souscrits délivrée par le centralisateur des titres (TUNISIE VALEURS).

2.2.2-Prix de souscription et d'émission : 100 dinars par obligation, déduction faite des intérêts courus entre la date effective de souscription et de libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le 01/06/2010.

2.2.3-Date de jouissance des intérêts : Chaque obligation portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération. Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions seront décomptés et déduits du prix de souscription.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts, servant de base pour les besoins de la cotation en bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, soit le 01/06/2010.

2.2.4- Date de règlement : A la souscription.

2.2.5-Taux d'intérêts : Les obligations «TUNISIE LEASING 2010-1» seront offertes à deux taux d'intérêts différents au choix du souscripteur :

- Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) +0,625%* brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 625 points de base. Les 12 mois à considérer vont du mois de juin de l'année N-1 au mois de mai de l'année N.

* Le conseil d'administration du 29/12/2009 a prévu un taux variable = TMM+0,5% brut l'an au minimum et TMM+1,25% brut l'an au maximum et a délégué le pouvoir à la Direction Générale pour fixer ce taux à la veille de l'émission.

- Taux fixe : 5,125%* brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

2.2.6-Intérêts

Les intérêts sont payés à terme échu le 01^{er} juin de chaque année. La dernière échéance est prévue pour le 01/06/2015.

Le montant total des intérêts serait de 3 075 000Dt si l'emprunt était souscrit dans sa globalité à taux fixe. S'il était souscrit dans sa globalité à taux variable (TMM+0,625%), le montant des intérêts s'élèverait à 2 906 520Dt (en considérant un taux nominal de 4,8442% à titre indicatif).

2.2.7-Amortissement et remboursement : Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation soit le un cinquième de la valeur nominale. L'emprunt sera amorti en totalité le 01/06/2015.

Les tableaux d'amortissement sont établis à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés suite à la variation du TMM (publié par la BCT) pour ce qui concerne la partie de l'emprunt souscrite à taux variable. Le taux d'intérêt de l'emprunt à prendre en considération est la moyenne arithmétique des taux mensuels des 12 derniers mois précédant le service des intérêts payés aux souscripteurs majorée d'une marge de 0,625% (soit la moyenne du TMM+0,625%). Pour les besoins de calcul, on a retenu comme taux la moyenne des TMM des 12 derniers mois (du mois de mars 2009 au mois de février 2010) soit 4,2192% majorée d'une marge de 0,625%, soit 4,8442%. Ce taux a été figé à cette valeur jusqu'à l'échéance de l'emprunt.

Nombre d'obligations : 200 000 obligations

Valeur nominale de l'obligation : 100 dinars

Date unique de jouissance servant de base pour la cotation en Bourse : le 01/06/2010

Date du premier remboursement de capital : le 01/06/2011

Date du premier paiement des intérêts : le 01/06/2011

Date de dernière échéance : le 01/06/2015

Taux d'intérêt : Fixe: 5,125% brut l'an et/ou Variable (TMM +0,625%): 4,8442%. C'est la moyenne des TMM des 12 derniers mois, du mois de mars au mois de février majorée de 0,625% (à titre indicatif).

Amortissement : Annuel constant par un cinquième de la valeur nominale correspondant à 20 dinars par obligation.

*Le conseil d'administration du 29/12/2009 a prévu un taux fixe =4,9% brut l'an au minimum et 5,75% brut l'an au maximum et a délégué le pouvoir à la Direction Générale pour fixer ce taux à la veille de l'émission.

Evolution du TMM durant les dix dernières années :

en (%)	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Janvier	6,8750	5,8750	5,9375	5,93750	5,90625	5,00000	5,00000	5,00000	5,2700	5,2700	4,7000	4,0700
Février	6,2500	5,8750	6,0000	5,93750	5,87500	5,00000	5,00000	5,00000	5,2500	5,3100	4,4700	4,0800
Mars	5,8750	5,8750	6,0000	5,93750	5,81250	5,00000	5,00000	5,00000	5,3600	5,2300	4,2600	
Avril	5,8750	5,8750	6,2500	5,93750	5,50000	5,00000	5,00000	5,00000	5,2400	5,2200	4,3000	
Mai	5,8750	5,8750	5,9375	5,93750	5,50000	5,00000	5,00000	5,00000	5,2600	5,2200	4,2300	
Juin	5,8750	5,8750	6,0000	5,93750	5,31250	5,00000	5,00000	5,00000	5,2300	5,1900	4,2500	
Juillet	5,8750	5,8750	6,0625	5,96875	5,00000	5,00000	5,00000	5,04000	5,2300	5,1900	4,3300	
Août	5,8750	5,8750	6,0625	5,96875	5,00000	5,00000	5,00000	5,01000	5,1800	5,2300	4,1800	
Septembre	5,8750	5,8750	6,0625	5,90625	5,00000	5,00000	5,00000	5,00000	5,1900	5,1700	4,2400	
Octobre	5,8750	5,8750	6,0000	5,90625	5,00000	5,00000	5,00000	5,22000	5,2500	5,2700	4,2200	
Novembre	5,8750	5,8750	5,9375	5,90625	5,00000	5,00000	5,00000	5,26000	5,2000	5,1700	4,2900	
Décembre	5,8750	5,8750	5,9375	5,90625	5,00000	5,00000	5,00000	5,33000	5,2600	5,1900	4,1800	

Source : BCT

Définition du TMM :

Le taux moyen mensuel du marché monétaire (TMM) publié par la BCT est la sommation des taux du jour du marché monétaire rapportée sur le nombre exact de jours du mois, le résultat étant arrondi au 1/100 de point de pourcentage le plus proche.

- Tableau d'amortissement de l'emprunt à taux fixe (5,125%):

Echéance	Montant	Amortissement	Montant restant dû	(en dinars)	
				Intérêts Bruts	Annuités
2010	20 000 000				
2011		4 000 000	16 000 000	1 025 000	5 025 000
2012		4 000 000	12 000 000	820 000	4 820 000
2013		4 000 000	8 000 000	615 000	4 615 000
2014		4 000 000	4 000 000	410 000	4 410 000
2015		4 000 000	-	205 000	4 205 000
Totaux		20 000 000		3 075 000	23 075 000

- Tableau d'amortissement par obligation à taux fixe (5,125%):

Echéance	Valeur Nominale	Amortissement	Montant restant dû	(en dinars)	
				Intérêts Bruts	Annuités
2010	100				
2011		20	80	5,125	25,125
2012		20	60	4,100	24,100
2013		20	40	3,075	23,075
2014		20	20	2,050	22,050
2015		20	0	1,025	21,025
	Totaux	100		15,375	115,375

- Tableau d'amortissement de l'emprunt à taux variable:
 $t = 4,8442\%$ (à titre indicatif)

(en dinars)

Echéance	Montant	Amortissement	Montant restant dû	Intérêts Bruts	Annuités
2010	20 000 000				
2011		4 000 000	16 000 000	968 840	4 968 840
2012		4 000 000	12 000 000	775 072	4 775 072
2013		4 000 000	8 000 000	581 304	4 581 304
2014		4 000 000	4 000 000	387 536	4 387 536
2015		4 000 000	-	193 768	4 193 768
Totaux		20 000 000		2 906 520	22 906 520

- Tableau d'amortissement par obligation à taux variable:
 $t = 4,8442\%$ (à titre indicatif)

(en dinars)

Echéance	Montant	Amortissement	Montant restant dû	Intérêts Bruts	Annuités
2010	100				
2011		20	80	4,844	24,844
2012		20	60	3,875	23,875
2013		20	40	2,907	22,907
2014		20	20	1,938	21,938
2015		20	-	0,969	20,969
Totaux		100		14,533	114,533

2.2.8- Prix de remboursement : le prix de remboursement est de 100DT par obligation.

2.2.9-Paiement : Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le 01^{er} juin de chaque année. Le premier remboursement en capital et le premier paiement en intérêts auront lieu le 01/06/2011.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital sont effectués auprès des dépositaires à travers la STICODEVAM.

2.2.10-Taux de rendement actuariel et marge actuarielle :

- **Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :**

C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Ce taux est de 5,125% l'an pour le présent emprunt

- **Marge actuarielle (souscription à taux variable) :**

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au 28 février 2010, qui est égale à 4,2192%, et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 4,8442%. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de 0,625% et ce pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

2.2.11- Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :

Durée totale: Les obligations «TUNISIE LEASING 2010-1» sont émises pour une durée de 5 ans.

Durée de vie moyenne: Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Cette durée est de 3 ans pour le présent emprunt.

Duration de l'emprunt (souscription à taux fixe): La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations de taux d'intérêts.

La duration s'obtient par la formule suivante :

$$\text{Duration} = \left(\sum_{t=1}^T t \cdot F_t / (1+i)^t \right) / \left(\sum_{t=1}^T F_t / (1+i)^t \right)$$

Avec :

- T est le nombre de périodes.
- F_t est le flux de la période t.
- i est le taux d'intérêt par période.

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de 2,812 années.

2.2.12- Mode de placement :

L'emprunt obligataire objet de la présente note d'opération est émis par Appel Public à l'Epargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à toute personne physique ou morale intéressée aux guichets de TUNISIE VALEURS (Tunis, Tunis II, Marsa, Sfax, Sousse, Nabeul et Djerba) et des autres intermédiaires en bourse.

2.2.13- Notation :

Notation de l'émission

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué la note BBB+ avec perspective d'évolution stable à l'emprunt objet de la présente note d'opération en date du 31/03/2010.

La note BBB+ à long terme correspond, sur l'échelle de notation de Fitch Ratings, à des créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est adéquate comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Cependant, une évolution défavorable des facteurs d'exploitation ou des conditions économiques et financières pourrait affecter cette aptitude dans une plus large mesure que pour les créances notées dans les catégories supérieures.

TUNISIE LEASING s'engage à continuer à se faire noter pendant toute la durée de l'emprunt, afin d'assurer aux obligataires et aux cessionnaires des obligations une information régulière sur sa situation financière. Elle s'engage également à tenir une communication financière au moins une fois par an.

Notation de la société

En date du 08 avril 2009, l'agence internationale de notation Fitch Ratings a confirmé les notes attribuées sur l'échelle nationale à Tunisie Leasing à 'BBB+(tun)' pour la note à long terme avec perspective d'évolution Stable et 'F2(tun)' pour la note à court terme.

Les notes nationales attribuées par Fitch Ratings à Tunisie Leasing reflètent la qualité de son management et une rentabilité satisfaisante. Ses procédures de gestion du risque de crédit et sa qualité d'actifs demeurent supérieurs à celles de ses concurrents. Les notes tiennent aussi compte du risque de crédit lié au développement de sa filiale algérienne et d'une liquidité serrée bien que soutenue par les possibilités de refinancement offertes par Amen Bank (AB), filiale du groupe Amen, actionnaire de référence de TL.

La note nationale BBB indique des créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est adéquate, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Cependant, une évolution défavorable des facteurs d'exploitation ou des conditions économiques et financières pourrait affecter cette aptitude dans une plus large mesure que pour les créances notées dans les catégories supérieures. Les signes « + » et « - » indiquent des nuances de qualité.

La note nationale F2 indique des créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est satisfaisante, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Cependant, la marge de sécurité est moins importante que pour les créances notées F1.

Fitch confirme les notes nationales de Tunisie Leasing

Fitch Ratings-Londres/Tunis- 8 avril 2009: Fitch Ratings a confirmé la note nationale à long terme attribuée à Tunisie Leasing (TL) à 'BBB+(tun)' et la note nationale à court terme à 'F2(tun)'. La perspective de la note nationale à long terme est Stable.

Les notes nationales attribuées à TL reflètent la qualité de son management et une rentabilité satisfaisante. Ses procédures de gestion du risque de crédit et sa qualité d'actifs demeurent supérieures à celles de ses concurrents. Les notes tiennent aussi compte du risque de crédit lié au développement de sa filiale algérienne et d'une liquidité serrée, bien que soutenue par les possibilités de refinancement offertes par Amen Bank (AB), filiale du groupe Amen, actionnaire de référence de TL.

Depuis 2006, TL se développe sur le marché algérien au travers de sa filiale, Maghreb Leasing Algérie (MLA), qui représentait à fin 2008 18% des actifs consolidés et 40% des nouveaux crédits de TL et générait 12% de son résultat net consolidé. Ainsi, les ratios de rentabilité de TL se sont améliorés en 2008 grâce au dynamisme de l'activité de crédit-bail en Tunisie (+12%, en ligne avec le secteur) et en Algérie (+29%), combiné au maintien de marges confortables et au contrôle de la qualité du risque de crédit.

Le taux de créances classées de TL a baissé à 6% à fin 2008 (2007: 8%) grâce à des recouvrements plus importants et à des radiations de créances au sein de la filiale tunisienne, cependant le niveau de créances classées au sein de MLA restait minime. La diversification géographique et par ligne de métier du groupe TL a permis de réduire la concentration des risques clients, les vingt plus gros engagements n'excédant pas 58% des fonds propres. Cependant, Fitch note que le secteur du crédit-bail en Algérie n'a pas encore connu un cycle économique entier et que le portefeuille de crédits de MLA est très récent, les créances classées ayant tendance à augmenter au fur et à mesure que le portefeuille vieillit.

La liquidité de TL est confortée par le recours possible à AB et aux lignes de crédit mises à sa disposition par des institutions financières multilatérales. En l'absence d'un marché obligataire développé en Algérie, MLA se finance par des crédits bancaires adossés à des garanties accordées par ses actionnaires.

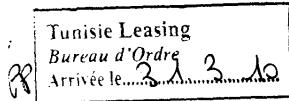
Le ratio de solvabilité de TL s'élevait à 22,5% à fin 2008 (2007: 22,9%). En 2009, le ratio Tier 1 de TL devrait s'améliorer sous l'effet d'une augmentation de capital de 20 Mio TND, qui sera affectée en partie à l'augmentation de capital de MLA prévue par ses actionnaires afin de lui permettre de se conformer aux nouvelles exigences réglementaires algériennes en matière de capital minimal.

TL, groupe financier tunisien de premier plan, est leader sur le marché du crédit-bail tunisien et algérien, avec une part de 25% de chacun de ces marchés. Elle offre, au travers de ses filiales, des services de gestion d'actifs, d'affacturage et de capital développement. TL est contrôlée à 50,2% par le groupe Amen. MLA est détenue à 30% par TL et 21% par AB.

Contacts: Tom Claerhout, Londres, Tél: + 44 207 070 58 14, Sonia Trabelsi, Tunis, +216 71 840 902.

DEFINITION DES NOTES NATIONALES

NOTES COURT TERME (échéance inférieure à 12 mois)	
F1+(xxx)	Créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est la plus forte, comparativement aux autres entités émettrices de dette dans le pays. Dans le cas où les émetteurs présentent une solvabilité particulièrement forte, un signe "+" peut compléter la note F1.
F1(xxx)	
F2(xxx)	Créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est satisfaisante, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Cependant, la marge de sécurité est moins importante que pour les créances notées F1.
F3(xxx)	Créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est adéquate, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Toutefois cette aptitude au paiement en temps et en heure est plus sensible aux évolutions défavorables des conditions économiques et financières que pour les créances notées dans les catégories supérieures.
B(xxx)	Créances pour lesquelles il existe une incertitude quant à l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts par rapport aux autres entités émettrices dans le pays. Cette aptitude au paiement en temps et en heure est très sensible aux évolutions défavorables des conditions économiques et financières.
C(xxx)	Créances pour lesquelles il existe une forte incertitude quant à l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts par rapport aux autres entités émettrices dans le pays. Cette aptitude au paiement en temps et en heure repose exclusivement sur la persistance de conditions économiques et financières favorables.
D(xxx)	Créances dont le défaut de paiement est constaté ou imminent.
NOTES LONG TERME (échéance supérieure à 12 mois)	
AAA(xxx)	Créances auxquelles on attribue la note la plus élevée. L'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est la plus forte, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Cette note est habituellement attribuée aux émissions de l'Etat ou garanties par lui.
AA+(xxx)	
AA(xxx)	
AA-(xxx)	
A+(xxx)	Créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est très forte, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Le risque de défaut lié à ces créances ne présente pas de différence significative avec celui des créances notées "AAA". Les signes "+" et "-" marquent des nuances de qualité.
A(xxx)	
A-(xxx)	
BBB+(xxx)	Créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est adéquate, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Cependant, une évolution défavorable des facteurs d'exploitation ou des conditions économiques et financières pourrait affecter cette aptitude dans une plus large mesure que pour les créances notées dans les catégories supérieures. Les signes "+" et "-" marquent des nuances de qualité.
BBB(xxx)	
BBB-(xxx)	
BB+(xxx)	Créances pour lesquelles il existe une incertitude quant à l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. L'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts reste sensible à l'évolution défavorable des facteurs d'exploitation ou des conditions économiques et financières. Les signes "+" et "-" peuvent être utilisés pour marquer des nuances de qualité.
BB(xxx)	
BB-(xxx)	
B+(xxx)	Créances pour lesquelles il existe une forte incertitude quant à l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Le principal et les intérêts sont pour le moment payé en temps et en heure, mais la marge de sécurité est faible et dépend d'une persistance de conditions économiques et financières favorables. Les signes "+" et "-" marquent des nuances de qualité.
B(xxx)	
B-(xxx)	
CCC+(xxx)	Créances pour lesquelles la possibilité d'un défaut de paiement est perceptible, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Le paiement en temps et en heure du principal et des intérêts repose exclusivement sur la persistance de conditions économiques et financières favorables. Les signes "+" et "-" dans la catégorie de notes CCC marquent des nuances de qualité.
CCC(xxx)	
CCC-(xxx)	
CC(xxx)	
CC-(xxx)	
DD(xxx)	Créances dont le défaut de paiement est constaté.
DD(xxx)	
D(xxx)	



FitchRatings

LETTER OF RATING

Fitch Ratings, a attributed to the following issuance of the company Tunisie Leasing the note «**BBB+(tun)**» with perspective of evolution «**Stable**».

Emetteur	: TUNISIE LEASING
Désignation de l'émission	: Emprunt obligataire « TUNISIE LEASING 2010-1 »
Montant	: 20.000.000 de dinars tunisiens
Prix d'émission unitaire	: 100,000 dinars tunisiens
Taux nominal	: TMM+0.625% et/ou 5.125% brut l'an
Durée	: 5 ans
Amortissement	: annuel constant par 1/5 de la valeur nominale, soit 20 dinars par obligation.

Les notes n'expriment que l'appréciation de Fitch Ratings sur la capacité de la société Tunisie Leasing à honorer en temps et en heure les échéances de remboursement de cet emprunt et ne comportent aucune appréciation sur le rendement dont les porteurs de titres de dette sont susceptibles de bénéficier. Ces notes sont formulées à partir des informations qui lui sont communiquées par la société Tunisie Leasing et dont Fitch Ratings ne garantit ni l'exactitude ni le caractère complet. A tout moment Fitch Ratings pourra si elle le juge fondé à partir des informations dont elle dispose, modifier les notes à la hausse ou à la baisse, cette modification pouvant être précédée d'une mise sous surveillance accompagnée ou non d'une indication de tendance.

Fait à Tunis le, 31 mars 2010


Ikbel BEDOUI
Directeur Général
Fitch North Africa



2.2.14- Organisation de la représentation des obligataires :

Les obligataires peuvent se réunir en assemblée spéciale laquelle assemblée peut émettre un avis préalable sur les questions inscrites à la délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires. Cet avis est consigné au procès verbal de l'assemblée générale des actionnaires.

L'assemblée générale spéciale des obligataires désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des obligataires.

Les dispositions des articles 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'assemblée générale spéciale des obligataires et à son représentant.

Le représentant de l'assemblée générale des obligataires a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

2.2.15- Fiscalité des titres :

Les intérêts annuels des obligations de cet emprunt sont soumis à une retenue d'impôt que la loi met ou pourrait mettre à la charge des personnes physiques ou morales.

En l'état actuel de la législation, et suite à l'unification des taux de la retenue à la source sur les revenus des capitaux mobiliers, telle qu'instituée par la loi n°96-113 du 30 Décembre 1996, portant loi de finances pour la gestion 1997, les intérêts sont soumis à une retenue à la source au taux unique de 20%. Cette retenue est définitive et non susceptible de restitution sur les revenus des obligations revenant à des personnes morales non soumises à l'impôt sur les sociétés ou qui en sont totalement exonérées en vertu de la législation en vigueur.

Conformément à l'article 39 du code de l'IRPP et de l'IS, sont déductibles de la base imposable les intérêts perçus par le contribuable au cours de l'année au titre de comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques, ou de la caisse d'épargne nationale de Tunisie ou au titre des emprunts obligataires émis à partir du 1^{er} janvier 1992 dans la limite d'un montant annuel de mille cinq cent dinars (1500 Dt) sans que ce montant n'excède mille dinars pour les intérêts provenant des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques et auprès de la caisse d'épargne nationale de Tunisie.

2.3 RENSEIGNEMENTS GENERAUX :

2.3.1- Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires :

L'établissement et la délivrance des attestations de propriété et la tenue du registre des obligations de l'emprunt « TUNISIE LEASING 2010-1» seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par TUNISIE VALEURS, intermédiaire en Bourse. L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera le taux d'intérêt choisi par ce dernier et la quantité d'obligations souscrites.

2.3.2- Marché des titres :

Des titres de l'émetteur de même catégorie sont cotés sur le marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis. Par ailleurs, il n'existe pas de titres de même catégorie qui sont négociés sur des marchés de titres étrangers.

Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, TUNISIE LEASING s'engage à demander l'admission des obligations souscrites de l'emprunt « TUNISIE LEASING 2010-1» au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

2.3.3- Prise en charge par la STICODEVAM :

TUNISIE LEASING s'engage dès la clôture de l'emprunt « TUNISIE LEASING 2010-1» à entreprendre les démarches nécessaires auprès de la STICODEVAM en vue de la prise en charge des titres souscrits.

2.3.4- Tribunaux compétents en cas de litige :

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt sera de la compétence exclusive des tribunaux de Tunis.

2.3.5- Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire :

Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédit exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à l'entreprise un risque de taux du fait que les emplois sont octroyés à taux fixe.

TUNISIE LEASING

Société Anonyme au Capital de 35 000 000 Dinars

Siège Social : Centre Urbain Nord Av Hédi KARRAY 1082 Mahrajène

Registre de Commerce N° B 1340 9 1997

Objet : la société a pour objet principal d'effectuer des opérations de leasing portant sur des biens mobiliers et immobiliers à usage industriel ou professionnel, d'effectuer toutes opérations d'affacturage domestique, à l'importation et à l'exportation, d'une manière générale, toutes opérations financières, industrielles, commerciales, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus.

Tunisie LEASING est notée BBB+ à long terme avec perspective d'évolution stable et F2 à court terme par l'agence de notation FITCH RATINGS en date du 08 avril 2009

EMPRUNT OBLIGATAIRE « TUNISIE LEASING 2010-1 »

de 20 000 000 de dinars divisé en 200 000 obligations de 100 dinars chacune

Emis par appel public à l'épargne

Taux d'intérêt : TMM +0,625% et/ou 5,125% brut l'an

Durée : 5 ans

La présente émission de TUNISIE LEASING a reçu la note BBB+(TN) avec perspective d'évolution stable par l'agence de notation FITCH RATINGS en date du 31/03/2010

Décision de l'Assemblée Générale Ordinaire du 04 juin 2009

Délibération du Conseil d'Administration du 29 décembre 2009

VISA DU CONSEIL DU MARCHE FINANCIER N° 10 - 0695 du 07 AVR 2010

Notice légale publiée au JORT N° 43 du 10/04/2010

BULLETIN DE SOUSCRIPTION N°.....

Je (nous) soussigné (s) (Nom et Prénoms) :

Pièce d'identité : Agissant pour le compte de :

Qualité : Nationalité : Age : Sexe ¹ M () F ()

Profession : Adresse :

Déclare (ons) soucrire à (en toutes lettres) :

Obligations nominatives de l'emprunt obligataire « TUNISIE LEASING 2010-1 » déposées chez²

En gestion libre Compte géré

au prix d'émission de 100 Dinars par obligation, déduction faite des intérêts courus entre la date effective de souscription et de libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le 01/06/2010. Ces obligations portent jouissance unique en intérêts à partir du 01/06/2010 et sont remboursables annuellement à raison de 20 dinars par obligation, soit le un cinquième de la valeur nominale majoré des intérêts annuels échus, calculés au³ :

taux fixe 5,125% et/ou taux variable TMM + 0,625%

Je (nous) reconnais (sons) avoir reçu une copie du document de référence « Tuniste Leasing 2009 », de son actualisation, de la note d'opération relative à l'émission de l'emprunt obligataire « TL 2009-2 » et une copie de la note d'opération relative à l'emprunt sus indiqué et pris connaissance de leurs contenus. Sur cette base, j'ai (nous avons) accepté de souscrire aux nombre et forme d'obligations ci-dessus indiqués, étant signalé que cette souscription ne vaut pas renonciation de ma (notre) part au recours par tous moyens pour la réparation des dommages qui pourraient résulter, soit de l'insertion d'informations incomplètes ou erronées, soit d'une omission d'informations dont la publication aurait influencé ma (notre) décision de souscrire.

En vertu de tout ce qui précède, je (nous) verse (ons)⁴ :

- en espèces ()
- par chèque () N° du Tiré sur : Agence :
- par virement () en date du effectué sur mon (notre) compte N° Ouvert à

la somme de (en toutes lettres) représentant le montant des obligations souscrites soit¹ :

..... obligations à taux fixe.
..... obligations à taux variable.

Fait en double exemplaires dont un en ma (notre) possession
le second servant de souche

A le
Signature⁴

¹ cocher la case correspondante

² Indiquer le nom du dépositaire

³ remplir la ligne appropriée

⁴ faire précéder la signature de la mention manuscrite « lu et approuvé »



« COPIE »

TUNISIE LEASING

Société Anonyme au Capital de 35 000 000 Dinars

Siège Social : Centre Urbain Nord Av Hédi KARRY 1082 Mahrajène

Registre de Commerce N° B 1340 9 1997

Objet : la société a pour objet principal d'effectuer des opérations de leasing portant sur des biens mobiliers et immobiliers à usage industriel ou professionnel, d'effectuer toutes opérations d'affacturage domestique, à l'importation et à l'exportation, d'une manière générale, toutes opérations financières, industrielles, commerciales, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus.

Tunisie LEASING est notée BBB+ à long terme avec perspective d'évolution stable et F2 à court terme par l'agence de notation FITCH RATINGS en date du 08 avril 2009

**EMPRUNT OBLIGATAIRE « TUNISIE LEASING 2010-1»
de 20 000 000 de dinars divisé en 200 000 obligations de 100 dinars chacune**

Emis par appel public à l'épargne

Taux d'intérêt : TMM +0,625% et/ou 5,125% brut l'an

Durée : 5 ans

La présente émission de TUNISIE LEASING a reçu la note BBB+(TN) avec perspective d'évolution stable par l'agence de notation FITCH RATINGS en date du 31/03/2010

Décision de l'Assemblée Générale Ordinaire du 04 juin 2009

Délibération du Conseil d'Administration du 29 décembre 2009

VISA DU CONSEIL DU MARCHE FINANCIER N° 10 - 0695 du 07 AVR 2010

Notice légale publiée au JORT N° 43 du 10/04/2010
BULLETIN DE SOUSCRIPTION N°.....

Je (nous) soussigné (s) (Nom et Prénoms) :

Pièce d'identité : Agissant pour le compte de :

Qualité :

Nationalité : Age : Sexe : M () F ()

Profession :

Adresse :

Déclare (ons) souscrire à (en toutes lettres) :

Obligations nominatives de l'emprunt obligataire « TUNISIE LEASING 2010-1 » déposées chez²

En gestion libre Compte géré

au prix d'émission de 100 Dinars par obligation, déduction faite des intérêts courus entre la date effective de souscription et de libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le 01/06/2010. Ces obligations portent jouissance unique en intérêts à partir du 01/06/2010 et sont remboursables annuellement à raison de 20 dinars par obligation, soit le un cinquième de la valeur nominale majoré des intérêts annuels échus, calculés au³ :

taux fixe 5,125% et/ou taux variable TMM +0,625%

Je (nous) reconnais (sons) avoir reçu une copie du document de référence « Tunisie Leasing 2009 », de son actualisation, de la note d'opération relative à l'émission de l'emprunt obligataire « TL 2009-2 » et une copie de la note d'opération relative à l'emprunt sus indiqué et pris connaissance de leurs contenus. Sur cette base, j'ai (nous avons) accepté de souscrire aux nombre et forme d'obligations ci-dessus indiqués, étant signalé que cette souscription ne vaut pas renonciation de ma (notre) part au recours par tous moyens pour la réparation des dommages qui pourraient résulter, soit de l'insertion d'informations incomplètes ou erronées, soit d'une omission d'informations dont la publication aurait influencé ma (notre) décision de souscrire.

En vertu de tout ce qui précède, je (nous) verse (ons)¹ :

- en espèces ()
- par chèque () N° du Tiré sur : Agence :
- par virement () en date du effectué sur mon (notre) compte N° Ouvert à

la somme de (en toutes lettres) représentant le montant des obligations souscrites soit⁴ :

..... obligations à taux fixe.
..... obligations à taux variable

Fait en double exemplaires dont un en ma (notre) possession
le second servant de souche

A le

Signature⁴

¹ cocher la case correspondante

² Indiquer le nom du dépositaire

³ remplir la ligne appropriée

⁴ faire précéder la signature de la mention manuscrite « lu et approuvé »

